



supported by



Carte du réseau de protection communautaire de la région MENA : Rationale

Les pays de la région MENA ont développé des systèmes sophistiqués de cartographie et de référencement pour les réfugiés et autres personnes déplacées résidant à l'intérieur de leurs frontières et se déplaçant à l'avant. Cependant, des défis majeurs subsistent au niveau régional. Des personnes très vulnérables se déplacent d'un pays à l'autre dans des directions différentes, parfois assez rapidement, et il y a peu d'informations consolidées sur les services dans les différents pays. La coordination transfrontalière de la protection est également limitée, ce qui accroît les difficultés pour atteindre et identifier les personnes ayant des besoins de protection, tandis que les organisations locales ont souvent des moyens limités pour faciliter la révélation des besoins de protection spécifiques et l'accès aux services. Les personnes déplacées étant exposées à des risques élevés de violence et d'exploitation, il est essentiel de renforcer les capacités d'information et de protection à travers les frontières et à chaque étape du cycle de déplacement.

Objectif de la carte

L'objectif de la carte du réseau de protection communautaire de la région MENA est de réduire les risques et améliorer l'accès à la protection des personnes déplacées en élaborant une cartographie ciblée des services sûrs et des initiatives de protection communautaire qui adhèrent aux principes humanitaires fondamentaux. Cela pourrait aider les agences, les États, les prestataires de services et les communautés de la région MENA à identifier les lacunes dans la fourniture de services au niveau régional et à renforcer la coordination et les voies de référencement transfrontalières pour les différents profils de personnes ayant des besoins et des capacités divers.

Avantages de la participation

La carte régionale en ligne des prestataires de services, des organisations communautaires et d'autres acteurs de protection fait partie d'une approche progressive dans la région MENA pour faciliter le développement de réseaux transfrontaliers de communication, d'orientation, de renforcement des capacités et de protection. Les organisations qui participent à la carte en ligne seront en mesure de :

1. S'informer sur les services multisectoriels et les autres formes de protection et de soutien offerts aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées et aux autres personnes en déplacement dans la région MENA;
2. Accroître l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale, des survivants de torture, des victimes de la traite des personnes, des survivants de violence basée sur le genre, des enfants à risque, et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques pendant tous les étapes du cycle de déplacement;

3. Renforcer l'accès des personnes déplacées à la protection, à la gestion des cas et aux services multisectoriels à travers les frontières dans la région MENA;
4. Soutenir l'autonomisation et la résilience des communautés et des populations les plus vulnérables en rétablissant les réseaux communautaires et l'accès aux services de soutien dans tous les pays de la région MENA;
5. Établir et maintenir des voies de référencement dans et à travers les pays conformément aux principes de confidentialité et de respect des souhaits et des besoins des populations touchées, qui pourrait également faciliter la coordination interrégionale;
6. Participer à un réseau de protection communautaire régional susceptible de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, d'instaurer la confiance et de faciliter les orientations;
7. Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et de communication à travers les pays avec les communautés et les autres acteurs concernant les services et la protection disponibles tout au long du cycle de déplacement;
8. Bénéficier du renforcement des capacités et de l'apprentissage horizontal, en partageant les directives, les outils et les leçons tirées ; et
9. Accéder à des outils de coordination et de protection supplémentaires susceptibles de renforcer la protection et d'améliorer la qualité des services fournis aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UE dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour.

Processus de demande d'inclusion sur la carte en ligne

Les organisations souhaitant participer à la carte régionale des services en ligne peuvent demander au réseau de figurer sur la carte. Les organisations sont encouragées à présenter leur candidature selon le processus suivant :

1. Les organisations doivent remplir un questionnaire en ligne ([formulaire KoBo](#)) pour fournir des informations pertinentes sur l'organisation et les services offerts, y compris les coordonnées d'un point focal organisationnel. Le fait de remplir le questionnaire constitue une demande d'inclusion sur la carte.
2. Dans le cadre du processus de candidature, il sera demandé aux organisations, à la fin du formulaire KoBo, d'indiquer leur consentement à ce que les informations organisationnelles soumises apparaissent dans une carte en ligne en accès libre, disponible au public et hébergée sur un serveur de données sécurisé par le HCR.
3. Les membres du réseau et les opérations nationales du HCR examineront les candidatures pour vérifier que l'organisation répond aux critères d'éligibilité suivant pour figurer sur la carte:
 - L'organisation doit travailler avec des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des rapatriés, des apatrides ou d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale ou dans les mouvements mixtes;
 - L'organisation doit mener des actions de sensibilisation et/ou fournir des services de protection et de soutien, directement ou par le biais d'orientations sûres et confidentielles, conformément à une approche centrée sur les survivants et les personnes et axée sur l'âge, le sexe et la diversité;
 - L'organisation doit se conformer au respect des droits de l'homme et des principes humanitaires, s'engager dans des approches communautaires et s'efforcer de mettre en œuvre des mesures de prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

4. Une fois qu'une organisation a été jugée conforme aux critères d'éligibilité, l'équipe de gestion de l'information du HCR ajoutera l'organisation aux versions française et anglaise de la carte en ligne sur ArcGIS Online en utilisant les données saisies dans le questionnaire de demande initial (formulaire KoBo).
5. De nouvelles organisations seront ajoutées à la carte sur une base semestrielle par le HCR. Les organisations sont encouragées à vérifier [la carte en ligne](#) à différents intervalles pour voir si leurs informations ont été ajoutées. Une fois que leurs informations apparaissent sur la carte, cela indique qu'elles ont été accueillies dans le réseau.

Vous avez des questions ? Veuillez contacter :

Ana Belén Anguita Arjona, Bureau régional du HCR pour la région MENA (anguita@unhcr.org)

Gianna Jaafar, Coordinatrice de projet (gianna.jaafar@gmail.com)

Kim Thuy Seelinger, Directrice du Centre pour les droits humains, le genre et la migration
(kseelinger@wustl.edu)

Julia Uyttewaal, Manager du Centre pour les droits humains, le genre et la migration
(julia.uyttewaal@wustl.edu)